

Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Décision du 1^{er} mars 2017 portant affectation à la mission des Audits du service du Contrôle général économique et financier

La chef du service du Contrôle général économique et financier,
Vu le décret n° 2005-440 du 9 mai 2005 relatif au service du contrôle général économique et financier;

Vu l'arrêté du 9 mai 2005 modifié relatif au fonctionnement et à l'organisation du service du contrôle général économique et financier, notamment son article 5;

Vu l'arrêté du 23 novembre 2009 portant création de la mission fonctionnelle « Audit » du service du contrôle général économique et financier,

Décide:

Article 1^{er}

M. Luc CHARRIE, administrateur civil hors classe, est affecté à la mission des Audits du service du Contrôle général économique et financier, à compter du 1^{er} mars 2017.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances.

Fait le 1^{er} mars 2017.

*La chef du service
du contrôle général économique et financier,*
H. CROCQUEVIELLE